



RÉGLEMENTATION DES HANDICAPS

JUNIORS

LE JEU ACCOMPAGNÉ



1. Le jeu accompagné

L'objectif est de permettre aux jeunes qui n'ont pas d'accès au terrain d'acquérir une expérience pratique des règles et de l'étiquette en leur permettant d'accéder aux terrains sous surveillance.

Tout juniors qui remplit l'une des conditions ci-dessous est éligible :

- Avoir suivi au moins 5 heures de cours avec un professionnel (leçons individuelles ou encadrement des jeunes)
- Avoir reçu l'approbation des pros

Les joueurs éligibles peuvent jouer au jeu guidé dans les conditions suivantes :

- Les joueurs doivent être accompagnés par un joueur ayant déjà eu un handicap inférieur à 22.
- Le groupe dans lequel ils jouent n'est pas prioritaire sur le parcours et ils doivent laisser passer immédiatement les groupes plus rapides derrière eux.

2. Admission au compétitions

A intervalles réguliers, le club organise des examens théoriques et pratiques spécifiques pour les jeunes.

Après avoir réussi l'examen théorique et pratique, on obtient le handicap 52. On est alors admis sur le terrain et on peut réduire son handicap en participant à des compétitions pour les jeunes ou à des compétitions le week-end.

A partir du handicap 36, on obtient l'admission à la compétition complète.